

Suivi normatif et réglementaire

RITTMO agroenvironnement propose en exclusivité à ses adhérents un service payant concernant le suivi normatif et réglementaire.

La tarification de ce service dépendra du nombre de sujets que vous souhaitez que nous suivions pour vous.

Le service proposé prévoit :

- **Le suivi des groupes** d'experts sur le(s) sujet(s) défini(s) et notamment au sein du BN Ferti, des CEN TC, de RMT, du COMIFER... Ceci comprend :
 - o La participation de RITTMO au(x) groupe(s)
 - o La restitution par **l'envoi des notes** prises par RITTMO lors de ces groupes
 - o La **présentation de vos idées** et positions lors des discussions qui concernent le(s) sujet(s) qui vous intéresse(nt). La présentation de ces idées et positions peut se faire en citant le partenaire qui nous demande de les porter ou en signalant qu'un partenaire nous a demandé de les porter sans qu'il soit nommé. La présentation de ces idées et positions ne signifie pas qu'elles seront défendues par RITTMO. En effet, RITTMO se réserve le droit ou non de les défendre selon qu'elles soient en accord avec les positions et idées propres de RITTMO.
- Le suivi de la **parution des textes réglementaires** sur le(s) sujet(s) défini(s) : lois, décrets, arrêtés...
- Des **alertes par email** lorsque les sujets qui vous intéressent sont abordés
- Etant donné le caractère stratégique de ce service, RITTMO définira avec vous le niveau de **secret et de confidentialité** que vous souhaitez.

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, cocher la case « Suivi normatif et réglementaire » du bulletin de demande d'adhésion. **Un des chercheurs de RITTMO se chargera personnellement de ce suivi pour vous.** Il prendra contact avec vous pour définir de façon précise votre demande à ce sujet et vous adressera une proposition de contrat reprenant nos engagements de service et de confidentialité ainsi que le tarif de la prestation.